Association

CULTURE, ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE d'Amfreville-les-Champs

72 rue de la mairie 27380 Amfreville-les-Champs

cepa.alc@orange.fr

N° du donateur :

N° RNA : w271006320 **N° SIREN : 910 736 388**

L'objectif de cette association est de valoriser et sauvegarder :

- La CULTURE (histoire) et le PATRIMOINE (Bâtiments) :
  - **L'église (la voûte lambrissée est abîmée)**
  - **L'ancienne école** qui est aujourd'hui la salle du Tilleul
  - **Les calvaires**
  - **Les plaques de cocher**

- LA NATURE et l'ENVIRONNEMENT
  - **Site nature** autour de l'église (talweg)
  - **Les mares** : permettra de respecter la biodiversité grâce notamment au trèfle d'eau de la mare du pavillon : espèce protégée en France.
  - **L'aire de loisirs avec son verger conservatoire et sa mare**
  - **Les espaces de détente** : aire de pique-nique et de repos
  - Et enfin les **chemins** traversant notre village.
    4 chemins ont été inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
    - Chemin rural dit du Tilleul
    - Chemin rural de Bosc Allard à Bonnemare
    - Chemin rural d'Orgeville à Amfreville-les-Champs
    - Chemin rural d'Amfreville-les-Champs à Bosc Allard

✂ ----------

BULLETIN DE SOUTIEN

A renvoyer au siège de l'Association (Mairie) ou à remettre à un Membre du Bureau de votre connaissance

A l'ordre de : CEPA

Le nombre de nos donateurs donne du poids à nos démarches

N° du donateur :

NOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... **VILLE** .....

Téléphone : ..... **adresse mail** (pour ceux qui ont internet) .....

Souhaite faire un don au C.E.P.A. pour l'année 2024

ASSOCIATION « CULTURE, ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS

Financement premier : démarches pour la restauration de la voûte de l'église Saint Pierre-ancienne confrérie Saint Martin d'Amfreville-les-Champs

☐ Adhésion simple : 10 € **autre montant :** ..... €

☐ Adhésion foyer : 15 € (1 titulaire par adresse)

A ..... le .....

- **Je bénéficie d'une réduction d'impôt (66 % pour les particuliers) pour l'année suivante, au titre de l'impôt sur le revenu, (un titre vous sera remis dès enregistrement de votre adhésion) – Vous donnez 15 euros et après réduction impôt cela ne fait que 5 euros**